CHEQUES VACANCES 2018 DEMANDE DE CESSION VOLONTAIRE SUR SALAIRE

à retourner à l'Accueil DRH (bureau 142 hall d'entrée) au plus tard le dernier jour du mois précédent le premier prélèvement sur paie

Je soussigné (e)						
né(e) le						
`						
rél.:						
Adresse E mail						
Adresse personnelle						
prie l'Eurométropole de Strasbourg de déduire de ma rémunération à compter						
du mois de						
TRANCHE 1 - rémunération mensuelle brute inférieure ou égale à 2 000 €						
la somme de 260 € pour un chéquier de 520 €						
	26€		52 €			260 €
	pendant 10 mois		pendant 5 mois		2.60	en une fois
la somme de 180 € pour un chéquier de 360 €						
	18€		36€			180€
	pendant 10 mois		pendant 5 mois		250	en une fois
_			125 € pour un chéc			
	12,50 €		25 €			125 €
	pendant 10 mois		pendant 5 mois			en une fois
TRANCHE 2 : rémunération mensuelle brute comprise entre 2 001 € et 2 400 €						
la somme de 180 € pour un chéquier de 360 €						
	18 €		36€			180 €
	pendant 10 mois		pendant 5 mois			en une fois
la somme de 125 € pour un chéquier de 250 €						
	12,50 €		25 €			125 €
	pendant 10 mois		pendant 5 mois			en une fois
	TED A NOTICE 2	/ 10	11 1 4	•		2 401 0 4 2 600 0
TRANCHE 3 : rémunération mensuelle brute comprise entre 2 401 € et 2 600 € la somme de 125 € pour un chéquier de 250 €						
				_		
	12,50 €		25 €			125 €
	pendant 10 mois		pendant 5 mois			en une fois
C4	ahayma la		C:			
Strasbourg, le Signature :						

Retrait des chéquiers à l'Accueil DRH sur présentation d'une pièce d'identité :

- fin février 2018 si paiement intégral en 2017,
- le 15 du suivant la fin de l'épargne (dernier prélèvement sur paie), et au plus tard le 30 octobre 2018. Un modèle de procuration est disponible dans TOTEMS.